EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 7 décembre 2023
84/2023

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents : Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon, Xavier Bianchi

Procurations : Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe à Marion Andlauer, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS
:
Objet : Modification règlement du marché

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Francis Marguerite qui indique que suite à la réunion de la commission des marchés qui s'est tenue en novembre, quelques modifications sont à apporter au règlement du marché.

Après lecture de celui-ci, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOPTE : le nouveau règlement du marché

DIT : qu'il sera applicable à compter du 1er janvier 2024.

DIT : qu'un exemplaire sera annexé à la présente délibération et transmis à tous les forains.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne le 11 décembre 2023

Claire DUFOUR,

Maire de Reillanne

MAIRIE de REILLANNE
Alpes de Haute Provence

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 15/12/2023
004-210401600-DE_083_2023-DE